



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

19^e séance du mardi 10 mai 2022

Présidence de Mme Magali Crausaz Mottier, vice-présidente

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le Préavis N° 2021/58 de la Municipalité, du 16 décembre 2021 ;
- ouï le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 1'034'000.- TTC afin de couvrir les coûts de construction d'un abri public de protection civile dans le parking du Tribunal cantonal ;
2. d'amortir le crédit mentionné sous chiffre 1 en fonction des dépenses réelles dans l'année par la rubrique 2504.331 du service en charge de la protection civile ;
3. de prélever un montant équivalent à la charge d'amortissement mentionnée au point 2 sur le fonds de contribution de remplacement pour les constructions de protection civile ;
4. d'autoriser la Municipalité à calculer et à comptabiliser les intérêts y relatifs sur la rubrique 390 du service en charge de la protection civile

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi dix mai deux mille vingt-deux

La vice-présidente



Le secrétaire